

Organisation des cours en contexte COVID

Collège André Malraux

Tel : 03 29 57 91 54

Mail : ce.0881101@ac-nancy-metz.fr

ENT : <https://clg-malraux-senones.monbureaunumerique.fr/>

MON ENFANT EST AU COLLEGE

Il doit:

- respecter les gestes barrières



- respecter les consignes de déplacement dans les couloirs

- respecter les consignes données en EPS et au restaurant scolaire

MON ENFANT EST ABSENT



Si son état de santé le permet, il doit:

- reprendre les cours
- faire le travail effectué en classe par ses camarades
- faire ses devoirs

Si son état de santé ne le permet pas, il devra toutefois s'organiser pour reprendre la totalité des cours à son retour.

LE PROFESSEUR DE MON ENFANT EST EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Le professeur mettra dans Pronote le travail à réaliser (dans l'onglet "cahier de textes" avec des pièces jointes si besoin). Il indiquera également les exercices qui sont à rendre.

Le travail donné est obligatoire pour tous les élèves.



Si votre enfant n'a pas le matériel adapté à la maison (ordinateur, tablette, téléphone portable, ...), il peut faire son travail au collège, pendant les heures de permanence ou en "devoirs faits".

LE COLLEGE MET EN PLACE UNE ALTERNANCE DES GROUPES OU DES CLASSES



A la maison, comme au collège, le travail reste obligatoire!



Votre enfant aura des cours en présentiel au collège sur certaines journées et des cours en distanciel à la maison sur les autres journées (selon le calendrier qui sera fourni le cas échéant).

Pendant ses cours au collège, ses professeurs lui expliqueront le travail à réaliser quand il sera à la maison.

En complément, le travail sera également mis dans Pronote (onglet "cahier de textes").